



DOSSIER DE CANDIDATURE LES CAS D'OR Web3 - 19 décembre 2023

www.lescasdor-web3.fr

Eléments à nous fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée (les 4 pages)
- Fichier vidéo ou PowerPoint (par email à pascal.gayat@digitalinfluence.eu)

Pièces à adresser Pascal GAYAT

Email : pascal.gayat@digitalinfluence.eu

Critère d'éligibilité :

Les éléments sont à adresser avant le 30 novembre 2023, sous la forme de présentations par slides ou de cas vidéo mettant en avant le contexte/brief client, les expertises et solutions réunis, le dispositif mis en place, les performances ou indicateurs clés et les ambitions de développement (10 slides pour les présentations, 2 minutes maximum pour les vidéos).

Modalités :

Inscription de cas : **Nombre de cas inscrits :** _____

1 / Inscription du premier cas : **500€ HT***

2 / Inscription de cas supplémentaires (par cas) : **200€ HT**

*Le prix comprend les frais administratifs et un couvert (couvert complémentaire à 300€)

Options :

Réservation de couverts supplémentaires au dîner du 19 décembre 2023 : **Nombre de couverts :** _____

Réservation de table pour la soirée : **Nombre de places réservées* :** _____

*Table de 10 places à 3000€ HT

TOTAL HT : _____

Fiche d'inscription

Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir à 1 catégorie pour 1 dossier :

- Cryptomonnaies**
- NFT**
- Blockchain**
- Metaverse**
- Communication**
- Collaboration**
- IA Générative**
- Nouveaux produits**
- Stratégie Web3**
- Cybersécurité**
- Numérique Responsable**

Pour concourir au Prix de l'Innovation, Prix Spécial du Jury et au Grand Prix ?

- Les nommés au Grand Prix, au Prix Spécial du Jury et au Prix de l'Innovation seront sélectionnés parmi les gagnants des différents Prix et soumis à un vote spécifique du Jury.



Fiche d'inscription

Contact* :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

A la réception de votre dossier d'inscription une facture sera émise. Cette dernière doit être réglée intégralement avant la soirée du 19 décembre 2023.

Règlement

Article 1 : Les Cas d'OR en Occitanie célèbrent les bonnes pratiques en matière d'innovation et de transformation digitales dans les organisations de la Région Occitane.

Article 2 : Pour concourir les candidats doivent mettre en avant les dispositifs qui attestent de leurs bonnes pratiques.

Article 3 : Pour concourir les dispositifs doivent exister et avoir été actifs en 2022 et/ou 2023.

Article 4 : Les dossiers doivent être présentés sous présentations powerpoint ou vidéos.

Article 5 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires startups.

Article 6 : Une entreprise peut présenter au maximum 2 cas.

Article 7 : Quiconque inscrit un cas garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 8 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau des Cas d'OR au plus tard un mois avant l'événement, à l'adresse pascal.gayat@digitalinfluence.eu.

Article 9 : Toutes les vidéos et présentations soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 10 : Les cas inscrits peuvent concourir pour les Prix suivants :

- Cryptomonnaies
- NFT
- Blockchain
- Metaverse
- Communication
- Collaboration

- IA Génération
- Nouveaux produits
- Stratégie Web3
- Cybersécurité
- Numérique Responsable

Des prix complémentaires pourront être ajoutés pendant la phase de préparation. Les candidats concernés en seront informés.

Le Grand Prix sera déterminé par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 11 : Les lauréats s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux). Ils sont également invités à publier leur palmarès sur www.monpalmares.com

Article 12 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe des Cas d'OR. Le jury est composé de professionnels de l'Innovation aux multiples fonctions et expériences.

Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il lui est interdit de voter pour le cas de son entreprise.

A l'issue de la période de vote en ligne le Jury se réunira sur une demi-journée pour finaliser les délibérations.

Article 13 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour le premier cas et 200€ HT par cas complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession numérique.

Article 14 : Tous les candidats sont encouragés à promouvoir leur participation, nomination, victoire, sur les réseaux sociaux.

Article 15 : Les dossiers devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les organisations, étude de cas, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitchs pourront être organisés.

Article 16 : Quelques jours avant la soirée de remise de Prix les lauréats sont informés de leurs résultats.

Article 17 : Pour assurer une visibilité maximale lors de la soirée de remise des Prix les entreprises lauréates OR s'engagent à réserver des places pour compléter une table d'au moins 6 convives.

Article 18 : Les sociétés qui souhaitent remettre un Prix doivent réserver une table de 10 convives.

Article 19 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.